



# Note à l'attention des clubs organisateurs

Objet : épreuves « pass'cyclisme route » : ouverture aux non licenciés - Carte à la journée en ligne.

Les non-licenciés FFC sont admis sur les épreuves « pass'cyclisme », sous conditions (décision prise par le Bureau exécutif FFC lors de ses séances du 23 novembre 2017 et du 25 janvier 2018). Ce dispositif journalier s'adresse à des pratiquants non licencié(e)s de disciplines cyclistes, ou cyclistes titulaires d'une licence sportive incluant la pratique du cyclisme en compétition.

4 participations maximum à l'année sont autorisées par le même coureur. Le suivi est assuré par la commission « cyclisme pour tous » du comité régional.

## Modalités

- Un formulaire en ligne est disponible sur le site FFC, pour l'inscription aux épreuves « pass'cyclisme route » uniquement.
- Le formulaire est téléchargeable par le coureur. Il doit être renseigné et signé par celui-ci.
- Jusqu'au 31 mars (période transitoire), les carnets à souches pourront être utilisés.

## ➤ Le jour de l'épreuve

Lors de l'inscription sur l'épreuve, le coureur remet aux arbitres :

- Le formulaire prérempli et signé. La case relative à la signature de prise de connaissance de la notice d'assurances est obligatoirement cochée.
- Présentera l'original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat devra impérativement être présenté le jour de l'épreuve afin de permettre un contrôle visuel. En complément le coureur devra remettre une photocopie qui sera conservée par l'organisateur.
- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport).

# > Tarif d'engagement

- 16€ (8€ engagement + 8€\* titre journalier dont assurance). \*tarification 2018
- Paiement sur place (chèque ou espèces)

# Modalités de gestion sur la partie « engagements » (8 €)

Licenciés engagés par *CICLEWEB* : 2 € / coureur reversés au comité régional.

Licenciés engagés sur place : 2 € / coureur reversés par le club organisateur au comité régional.

Coureur non-licencié à la FFC : reversement de 2 € par l'organisateur au comité régional.

# Modalités de gestion des cartes à la journée (8 € titre journalier dont assurance)

4 € / reversés par le club organisateur au comité régional.

### Pour information

### Prise de licence en cours d'année :

Pour le pratiquant qui souhaite poursuivre une activité régulière au sein de la FFC, 2 titres journaliers sont déductibles sur une éventuelle prise de licence de l'année. (Réglementation Titre XVI - Cyclisme Pour Tous / Chapitre 1/ Dispositions générales § - art. 16.0.17 & 16.0.18